

RFS MONETRESOR

FONDS COMMUN DE PLACEMENT
CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES

PROSPECTUS SIMPLIFIE



PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

<u>Dénomination</u>	: RFS MONETRESOR
<u>Forme juridique</u>	: Fonds Commun de Placement de droit français
<u>Société de gestion</u>	: EdRIM GESTION
<u>Déléataire de la gestion comptable</u>	: CACEIS FASTNET
<u>Déléataire de la gestion administrative</u>	: EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTORS ASSISTANCE
<u>Durée d'existence prévue</u>	: 99 ans à compter de la création du FCP
<u>Dépositaire</u>	: LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
<u>Commissaire aux Comptes</u>	: Cabinet SELLAM
<u>Commercialisateur</u>	: EdRIM SOLUTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

➤ **Classification :**

Monétaire euro.

➤ **Objectif de Gestion :**

L'objectif de gestion est d'obtenir, en investissant sur les marchés monétaire et de taux sur la durée minimale de placement recommandée, une évolution de la valeur liquidative la plus régulière possible, inférieure ou égale à l'indicateur de référence qui est l'indice EONIA capitalisé.

➤ **Indicateur de référence :**

L'indicateur de référence est l'EONIA Capitalisé.

L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro, il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone Euro. L'Eonia Capitalisé intègre le réinvestissement des intérêts.

➤ **Stratégie d'investissement :**

Le FCP sera exposé exclusivement en titres de créances négociables court-terme émis ou garantis par les états membres de la zone Euro.

Les investissements seront réalisés en direct ou par le biais de prises en pensions livrées.

La maturité des titres de créances négociables sélectionnés dans le cadre des investissements en direct sera inférieure à 3 mois.

La fourchette de sensibilité du portefeuille du FCP est comprise entre 0 et 0,25.

L'ensemble des actifs figure dans la note détaillée.

➤ **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de se forger sa propre opinion indépendamment du Groupe EDMOND DE ROTHSCHILD, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés

dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière, juridique et à son horizon d'investissement.

Les principaux risques auxquels le souscripteur est exposé sont les suivants :

Risque de taux :

Le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur du capital en cas de variation à la hausse de la courbe des taux. Le risque de taux porte sur les titres de créances et instruments du marché monétaire qui pourront représenter la totalité du portefeuille. A titre d'exemple le prix d'une obligation à taux fixe tend à évoluer dans le sens inverse des taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative de l'OPCVM baissera.

L'Autorité des Marchés Financiers autorise la linéarisation de la valorisation des Titres de créances Négociables inférieurs à trois mois, ce qui préserve le FCP d'un recul de la valeur liquidative dû à une hausse des taux d'intérêt.

Le portefeuille étant investi directement sur des titres de maturité inférieure à 3 mois, la valorisation des actifs sera effectuée selon la méthode linéaire.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple la baisse de leur notation, la valeur des titres de créance dans lesquels est investi le FCP baissera.

Risque de perte en capital :

L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés de taux et la sélection des émetteurs. La gestion étant discrétionnaire, il existe un risque que le gérant anticipe mal cette évolution. La performance du FCP peut ne pas être conforme à ses objectifs.

L'OPCVM est soumis à d'autres risques de façon accessoire. Le détail de l'ensemble des encourus sur le Fonds figure dans la note détaillée.

➤ **Garantie ou protection :**

Néant

➤ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Le FCP est ouvert à tous souscripteurs et plus particulièrement, aux investisseurs recherchant une rémunération de leurs liquidités sur des durées très courtes. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce FCP au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout porteur de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce FCP .

Durée de placement minimum recommandée : < 3 mois.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

➤ **Frais et commissions :**

- Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème	
		Parts R	Parts C
Commission de souscription non acquise au FCP	Valeur Liquidative x Nbre de parts	3 % TTC maximum	3 % TTC maximum
Commission de souscription acquise au FCP		Néant	Néant
Commission de rachat non acquise au FCP	Valeur Liquidative x Nbre de parts	3 % TTC maximum	3 % TTC maximum
Commission de rachat acquise au FCP		Néant	Néant

Les sociétés de gestion du Groupe EDMOND DE ROTHSCHILD sont exonérées de commissions en cas de souscription et de rachat de parts R.

- **Frais de fonctionnement et de gestion :**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème	
		Parts R	Parts C
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net du FCP	0,25% TTC* maximum (ces frais sont directement imputés au compte de résultat du FCP)	0,40% TTC* maximum (ces frais sont directement imputés au compte de résultat du FCP)
Commission de surperformance (*)	Actif net du FCP	Néant	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement : Le dépositaire : entre 0% et 50% La Société de Gestion : entre 50% et 100%	Sur le montant de la transaction	Néant	Néant

* TTC = toutes taxes incluses.

Dans cette activité, la Société de Gestion n'a pas opté pour la TVA.

➤ **Régime fiscal :**

- **Fiscalité de l'OPCVM :** Les FCP étant des copropriétés, ils sont exclus de plein droit du champ d'application de l'impôt sur les sociétés et sont dits transparents.
- **Eligibilité (P.E.A., D.S.K., etc.) :** Néant.
- **Directive Epargne :** OPCVM pouvant être investi à plus de 40 % en créances et produits assimilés.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

➤ **Devise de libellé des parts :**

Euro.

<i>Type de Parts</i>	<i>Code ISIN</i>	<i>Affectation du résultat</i>	<i>Devise</i>	<i>Montant minimum de souscription initial</i>	<i>Souscripteurs concernés</i>
Parts R	FR0010564302	Capitalisation et/ou distribution	Euro	1 part	Tous souscripteurs
Parts C	FR0010579425	Capitalisation	Euro	Millième de part	Tous souscripteurs

➤ **Date de création :**

Cet OPCVM a été agréé par l'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS le 18 janvier 2008.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

EdRIM SOLUTIONS

Siège social : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 ParisAdresse postale : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08Téléphone : 33 (0) 1 40 17 27 04e-mail : edrim_information@lcf.frTélécopie : 33 (0) 1 40 17 23 67site internet : www.edrim.fr

Les équipes commerciales d'EdRIM SOLUTIONS sont à votre disposition pour toute information ou question relative au FCP au siège social de la société.

Date de publication du prospectus : 2 février 2011

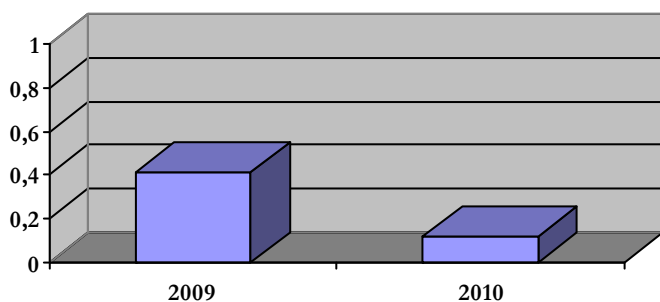
Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Cette partie contient des renseignements statistiques sur les performances du FCP, sur le niveau effectif des frais prélevés et sur les transactions réalisées avec des parties liées à la société de gestion.

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU 31 DECEMBRE 2010 – PART C
LA DEVISE DE COMPTABILITE DES PARTS EST L'EURO

PERFORMANCES ANNUELLES

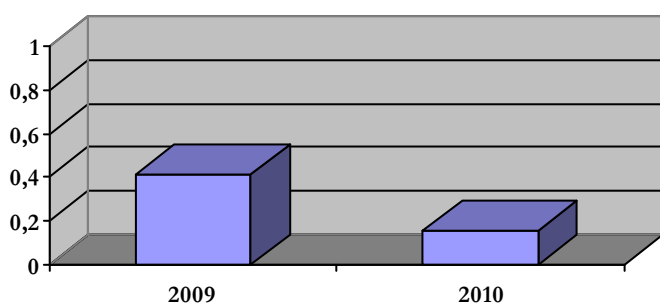
Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	0,12%	-	-
EONIA Capitalisé	0,44%	-	-

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU 31 DECEMBRE 2010 – PART R
LA DEVISE DE COMPTABILITE DES PARTS EST L'EURO

PERFORMANCES ANNUELLES

Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	0,16%	-	-
EONIA Capitalisé	0,44%	-	-

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

PRESENTATION DES FRAIS ET INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009 – PARTS R

Frais de fonctionnement et de gestion	0,25%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	-	
Ce coût se détermine à partir :		
des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement		-
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur		-
Autres frais facturés à l'OPCVM	-	
Ces autres frais se décomposent en :		
commission de surperformance		-
commissions de mouvement		-
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0,25%	

PRESENTATION DES FRAIS ET INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009 – PARTS C

Frais de fonctionnement et de gestion	0,37%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	-	
Ce coût se détermine à partir :		
des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement		-
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur		-
Autres frais facturés à l'OPCVM	-	
Ces autres frais se décomposent en :		
commission de surperformance		-
commissions de mouvement		-
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0,37%	

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales,..) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement :

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM :

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La Société de Gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Frais de transaction sur le portefeuille actions et taux de rotation du portefeuille actions :

Sans objet au regard de la composition de l'actif du FCP.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Pensions livrées	100%
Titres de créances	0%
Obligations	0%